CONDITIONS GENERALES DU COMPTE JOUEUR GENYBET.FR

Préambule

La société Geny Infos est une société anonyme au capital de 1 500 000 euros, dont le siège social est sis à Boulogne Billancourt (92100), 150 rue Gallieni, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 380 455 766 qui édite le site d'informations et de paris hippiques en ligne Genybet.fr, accessible depuis les adresses https://www.genybet.fr, https://m.genybet.fr et https://ms.genybet.fr ou via l'application Genybet disponible sur l'Apple Store et l'application Android Genybet (disponible en téléchargement sur le site internet de Genybet)**,** ci-après désignée par « Geny Infos ».

Geny Infos a obtenu de l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne, ci-après désignée l' « ARJEL », un agrément portant le numéro 0008-PH-2010-07-26 l'autorisant à proposer légalement des paris hippiques en ligne et un agrément portant le numéro 0008-PS-2013-07-24 l'autorisant à proposer légalement des paris sportifs en ligne.

La création d'un compte sur Genybet.fr par un joueur implique expressément l'acception sans réserve et sans modification par ce dernier des présentes conditions générales d'utilisation ainsi que du règlement des paris de Genybet.fr accessible à l'adresse https://www.genybet.fr/guide/Reglement.html.

I - Configuration technique d'accès au compte joueur

L'accès à Genybet.fr nécessite l'utilisation :

- D'un ordinateur muni d'un navigateur [soit Internet Explorer (version 11 et au-dessus), soit Firefox de Mozilla (version 36 et au-dessus), soit Google Chrome (version 40 et au-dessus)],
- D'un téléphone mobile récent ou d'une tablette.

II - Compte joueur Provisoire

1 - Création

a) Engagements préalables du joueur

Toute personne souhaitant ouvrir un compte sur Genybet.fr pour parier doit impérativement respecter les conditions suivantes :

- avoir 18 ans révolus (interdiction aux mineurs même émancipés) ;

- être un joueur « Responsable » tel que défini à l'article dénommé *Démarche « Jeu responsable »* ci-après ;
- avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « CGU ») du compte joueur et en accepter l'application ;
- avoir pris connaissance et accepté le règlement des paris de Genybet.fr et en accepter l'application ;
- reconnaître que le contrat de pari est réputé formé en France et régi par la loi française ;
- reconnaître ne pas être interdit de jeu en application de la réglementation en vigueur tel que défini à l'article dénommé *Fonctionnement du compte /Interdits de jeu*.

En créant son compte sur Genybet.fr, le joueur reconnaît avoir pris connaissance de ces CGU et y être lié. Geny Infos, se réserve le droit de modifier ces CGU en tout temps, et notamment afin de tenir compte des modifications réglementaires et des demandes pouvant émaner de l'ARJEL en mettant à jour ces CGU étant entendu que toute nouvelle version des présentes CGU devra être acceptée par le joueur qui le reconnaît expressément.

Nous conseillons au joueur d'imprimer les présentes CGU ainsi que toute version ultérieure.

b) Absence de coût de gestion

La gestion d'un compte joueur est gratuite. Seuls les coûts de connexion éventuels, lorsque le joueur accède à Genybet.fr notamment pour parier ou consulter son compte, ainsi que les éventuels frais bancaires qui découlent de l'utilisation de son compte bancaire sont à sa charge. Ce compte n'est pas un compte bancaire et ne produit pas d'intérêts.

c) Modalités d'ouverture d'un compte joueur provisoire

L'ouverture d'un compte sur Genybet.fr est immédiate, mais à titre temporaire, ce que le joueur reconnaît et accepte expressément aux termes des présentes : le compte est appelé « compte provisoire ». Une même personne physique ne peut être titulaire que d'un seul compte provisoire ou définitif non clôturé sur Genybet.fr. Si plusieurs comptes Genybet.fr ont été ouverts par une même personne physique, Geny Infos se réserve le droit de clôturer, sans préavis, l'ensemble des comptes créés par le joueur.

Le compte bancaire ou postal (ci-après désigné « compte bancaire ») utilisé par le joueur afin d'effectuer le paiement de ses paris ou recevoir ses gains doit être déclaré à la souscription ; il doit être déclaré au nom du joueur, auprès d'un prestataire de services de paiement établi dans un Etat membre de la Communauté européenne ou un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Si le joueur souhaite ouvrir un compte provisoire sur Genybet.fr, il doit remplir le formulaire en ligne en remplissant toutes les champs obligatoires du formulaire d'ouverture de compte. Cela couvre notamment l'acceptation des CGU qui incluent expressément les règles de fonctionnement du compte provisoire (conformément à l'article 3 du décret n° : 2010-518 du 19 mai 2010), l'acceptation du règlement des paris, les coordonnées personnelles et bancaires du joueur.

Avant de pouvoir utiliser son compte provisoire sur Genybet.fr, le joueur doit obligatoirement définir plusieurs paramètres relatifs au jeu responsable :

- Définir la valeur maximale du montant cumulé de l'approvisionnement du compte joueur par période de sept jours ;
- Définir la valeur maximale du montant cumulé des mises effectuées par le joueur par période de sept jours ;
- Définir le montant du seuil de reversement au-delà duquel ses gains seront automatiquement reversés sur le compte bancaire déclaré lors de l'ouverture de son compte provisoire et dont les références ont été validées (modifiées, le cas échéant, dans les conditions de l'article : Compte joueur définitif / Modifications de données ci-après). Il sera par ailleurs demandé au joueur de définir la valeur du solde minimum qu'il souhaite laisser sur son compte en cas de reversement

Ces formalités sont impératives avant de pouvoir parier.

De convention expresse entre la société Geny Infos et le joueur, ce dernier pourra modifier l'un et ou l'autre de ces montants, à tout moment dans son compte Genybet.fr, étant entendu, que toute modification à la hausse ne sera effective qu'à l'expiration d'un délai de deux jours francs et que toute modification à la baisse sera immédiatement effective.

Par ailleurs, Geny Infos se réserve le droit de refuser l'ouverture du compte provisoire sans avoir à justifier à l'intéressé des motifs de sa décision.

d) Collecte de données

Le joueur reconnaît et accepte que :

- les données personnelles sollicitées par Geny Infos et que le joueur est amené à renseigner sur le site Genybet.fr pour créer son compte sont strictement nécessaires à la fourniture du service proposé par Geny Infos aux termes des présentes ;
- refuser de répondre à aux questions et demandes validations requises, conformément à la réglementation en vigueur (tel que l'acceptation des présentes CGU), lors de son inscription sur le site Genybet.fr peut entraîner l'impossibilité pour Geny Infos d'ouvrir un compte même provisoire ;
- ses données personnelles, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, celles relatives aux données personnelles du joueur, aux paris, aux réapprovisionnements ou aux retraits que le joueur aura pu opérer sur son compte joueur pourront être communiqués conformément aux dispositions de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne à l'ARJEL ou à toute personne mandaté par cette dernière.

Par ailleurs, lors de l'inscription, Geny Infos peut proposer au joueur de recevoir des informations de Geny Infos. En cochant « oui », le joueur accepte que ses coordonnées personnelles soient transmises à Geny Infos.

Le joueur est avisé que Geny Infos a procédé aux déclarations nécessaires auprès de la Commission Informatique et Liberté (CNIL) et qu'en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier

1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il peut avoir accès gratuitement aux données personnelles le concernant et ce par courrier adressé à l'adresse suivante :

GENY infos/Genybet
Service Client
Bâtiment 270
45, avenue Victor Hugo
BP20279 Aubervilliers
93534 La Plaine St Denis Cedex.

Il est avisé que conformément à l'article 2 du décret n° 2010-518 du 19 mai 2010, la demande d'ouverture d'un compte joueur emporte renonciation à l'exercice du droit prévu au premier alinéa de l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée.

Conformément à l'article 10 du décret n° 2010-509 du 18 mai 2010, Geny Infos est tenue de conserver les données échangées entre le Geny Infos et le joueur pendant cinq ans. A l'issue de ce délai, sauf modification réglementaire qui changerait ce délai, Geny Infos procédera à leur destruction. S'agissant des données personnelles du joueur, ces données seront conservées pendant une durée de cinq ans à compter de la clôture du compte du joueur.

2 - Attributs du compte provisoire

a) Approvisionnement du compte provisoire

Il est possible d'approvisionner le compte provisoire ouvert par le joueur sur Genybet.fr par :

- Carte bancaire pour un montant minimum de cinq euros (5 €) et maximum de cinq mille euros (5000 €), dans la limite d'utilisation de trois cartes bancaires différentes et sous réserve d'autorisation de l'établissement bancaire.
- Carte prépayée Paysafecard® pour un montant minimum de cinq euros (5 €) et maximum de mille euros (1000 €) sous réserve de l'autorisation de notre partenaire Paysafecard®. Afin de couvrir une partir des frais payés par Genybet, une commission est susceptible d'être prélevée. Le titulaire du compte en sera informé le cas échéant avant la validation de la transaction.

L'envoi de chèque(s) ou d'espèces est proscrit.

b) Retraits du compte joueur provisoire

Aucun retrait n'est possible par le joueur sur le compte provisoire tant que ses données personnelles et bancaires ne seront pas vérifiées et que le code d'activation envoyé par courrier par Geny Infos au joueur à l'adresse qu'il a renseignée lors de son inscription n'aura pas été saisi (cf. article : Confirmation/Envoi du code secret d'activation ci-après).

En cas de clôture du compte provisoire, le joueur a la possibilité de percevoir le solde de son compte joueur sous certaines conditions (cf. Confirmation/Clôture d'un compte joueur provisoire).

III - Confirmation

1 - Envoi des documents

Pour poursuivre l'utilisation de son compte joueur, il est nécessaire que ce compte provisoire ait fait l'objet d'une ouverture définitive.

Afin de faire passer un compte joueur de l'état de compte provisoire à l'état de compte définitif, il est nécessaire de retourner à Geny Infos, dans un délai maximum de deux mois (date de réception par Geny Infos) après la date de l'ouverture par le joueur d'un compte provisoire sur Genybet.fr, un dossier composé des pièces justificatives suivantes :

- La copie d'une carte nationale d'identité, d'un passeport ou d'un permis de conduire en cours de validité justifiant de son identité et de ses lieux et date de naissance ;
- Les références du compte de paiement (code BIC et IBAN) comme un Relevé d'Identité Bancaire ou postal attestant que le compte bancaire utilisé pour les reversements est ouvert au nom de ce même joueur.

Le retour du dossier s'effectue en ligne via notre partenaire QuickSign ou par courrier postal.

Si les pièces requises ne sont pas reçues, passé un premier délai d'un mois, le compte provisoire sera désactivé et le joueur ne pourra plus parier. Passé un délai de deux mois, le compte provisoire sera clôturé. L'Opérateur informera le joueur du motif de cette clôture.

2 - Vérification des documents ou pièces justificatives

Si les pièces justificatives s'avèrent inexploitables ou non conformes aux informations saisies lors de la souscription, le compte provisoire sera immédiatement clôturé.

A défaut de réception des pièces requises (cf. article : Confirmation/Envoi des documents ci-dessus), le compte provisoire sera désactivé un mois après son ouverture, puis clôturé deux mois après son ouverture. L'Opérateur informera le joueur du motif de cette clôture

3 - Envoi du code secret d'activation

Si les pièces justificatives sont transmises et si la demande d'ouverture définitive est acceptée, Geny Infos enverra à l'adresse postale du joueur un code secret d'activation permettant de transformer le compte provisoire en compte définitif. Geny Infos ne peut être tenue pour responsable des éventuels dysfonctionnements du service postal.

Si le joueur a procédé à une déclaration erronée de ses coordonnées postales sur son compte joueur, il ne pourra recevoir le code secret d'activation permettant de passer son compte au statut de définitif.

4 - Saisie du code secret d'activation

A défaut pour le joueur de saisir son code secret d'activation dans les six semaines suivant son envoi par Geny Infos à l'adresse indiquée par le joueur, le compte provisoire du joueur sera automatiquement clôturé. L'Opérateur informera le joueur du motif de cette clôture

5 - Clôture d'un compte joueur provisoire

Faute d'un retour du dossier complet (cf. les articles : Confirmation/Envoi des documents et Confirmation/Vérification des documents ou pièces justificatives) dans un délai de deux mois à compter du jour de l'inscription du joueur sur Genybet.fr, ou faute de saisie du code secret d'activation dans les six semaines de l'envoi par Geny Infos du code secret d'activation, le compte provisoire du joueur sur Genybet.fr sera clôturé, l'Opérateur informera le joueur du motif de cette clôture :

- A l'initiative du joueur, à partir de la rubrique « Auto-exclusion » ou « Clôturer » de son compte joueur, celui-ci peut demander la fermeture de son compte joueur sans frais ;
- Si le joueur n'a pas rempli les conditions d'utilisation du compte provisoire telles que décrites dans les présentes ;
- Par Geny Infos, si des informations fournies, telles que les identifiants, comportent des termes considérés comme injurieux ou à caractère raciste ;
- En cas de soupçon d'activités frauduleuses ou criminelles, Geny Infos pourra mener des investigations, conformément à la loi, pouvant amener à bloquer tout reversement sur le compte bancaire du joueur, et à suspendre ou clôturer le compte joueur ;
- S'il apparaît que le joueur est exclu de jeux à sa demande, ou si le joueur figure sur le fichier des interdits de jeu (cf. Fonctionnement du compte/Interdits de jeu) ;
- Si une saisie par huissier ou par toute autorité compétente a été faite et remise entre les mains de Geny Infos.

La clôture du compte provisoire entraîne l'impossibilité pour Geny Infos de restituer au joueur les sommes qui pourraient s'y trouver. Sauf si le joueur fournit à Geny Infos les pièces justificatives requises dans le délai de cinq (5) ans à compter de la date de clôture du compte, et ce, dès lors que ces pièces permettent d'établir que le joueur aurait pu être autorisé à jouer, si ces documents avaient été transmis valablement par le joueur à Geny Infos au moment où le compte provisoire du joueur était actif.

IV - Compte joueur définitif

1 - Création

a) Engagements préalables du joueur

Le joueur respecte impérativement les mêmes conditions que pour le compte provisoire (II -1 -a) des présentes CGU).

b) Passage en compte joueur définitif

Le statut du compte joueur passe du statut provisoire au statut définitif lorsque le code d'activation est saisi dans le délai mentionné à l'article Confirmation / Saisie du code secret d'activation

Consécutivement au passage du compte joueur de compte provisoire à compte définitif, l'interdiction de retrait est levée.

2 - Attribut

a) Réapprovisionnement du compte joueur définitif

Il est possible de réapprovisionner le compte définitif Genybet.fr par carte bancaire pour un montant minimum de cinq euros (5 €) et maximum de cinq mille euros (5 000 €), dans la limite d'utilisation de trois (3) cartes bancaires différentes et sous réserve d'autorisation de l'établissement bancaire.

La carte bancaire utilisée lors d'un approvisionnement du compte Genybet doit être au nom du titulaire du compte Genybet. L'approvisionnement du compte ne peut se faire que depuis le territoire français et une liste restreinte de quelques pays européens limitrophes. La carte bancaire utilisée pour les approvisionnements sur le compte Genybet doit être une carte française.

Il est possible de de réapprovisionner le compte définitif Genybet.fr par carte prépayée Paysafecard® pour un montant minimum de cinq euros (5 €) et maximum de mille euros (1 000 €) sous réserve de l'autorisation de notre partenaire Paysafecard®. Afin de couvrir une partie des frais payés par Genybet, une commission est susceptible d'être prélevée. Le titulaire du compte en sera informé le cas échéant avant la validation de la transaction.

Il est aussi possible de réapprovisionner le compte définitif Genybet.fr par virement pour un montant minimum de cinq euros (5 €), sous réserve que les références du compte dont émane le virement aient été communiquées au préalable à Geny Infos et aient été validées par celui-ci. Les virements ne sont pas plafonnés en montant.

Les frais de virement bancaire sont à la seule charge du joueur qui s'y oblige. Le joueur ne pourra utiliser les sommes virées qu'une fois celles-ci effectivement créditées par la banque sur le compte de Geny Infos. Conformément à la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne Geny Infos n'accorde pas de crédit au joueur.

L'envoi de chèque(s) et d'argent en espèce sont proscrits.

b) Retraits du compte joueur définitif

Tout abondement ou bonus consenti par Geny Infos au joueur est exclusivement destiné à être joué sur Genybet.fr et n'est en conséquence ni payable ni restituable.

1. Le joueur perçoit ses gains de plusieurs façons :
   - A son initiative. Il peut retirer tout montant minimum de dix (10) euros présent sur son compte joueur, à partir du moment où son solde disponible pour retrait est supérieur ou égal à dix (10) euros. Afin de percevoir ses gains, le joueur devra accéder à la rubrique « Toucher ses gains » de son compte joueur afin d'effectuer un demande de retrait. Cette demande de retrait donnera lieu à un virement vers le compte bancaire qu'il a déclaré lors de la souscription et qui a été validé lors des vérifications.
   - Le virement est effectué immédiatement par Geny Infos, celui-ci sera versé, sous réserve du délai bancaire.
   - Par reversement automatique, conformément au seuil du montant fixé lors du processus d'inscription. (modifié, le cas échéant, dans les conditions de l'article Compte joueur définitif/Modifications de données ci-après). Le joueur peut modifier à tout moment ce montant sur le site genybet.fr

     Seuls les retraits par virement bancaire sont opérés.
   - Le joueur a la possibilité de retirer ses dépôts. Pour cela il doit contacter le Service Client. Une fois la demande validée, un virement sera effectué vers le compte bancaire déclaré par le joueur lors de la souscription et qui a été validé lors des vérifications.
2. Les retraits de dépôts liés à une offre d'abondement ne sont pas autorisés.

Conformément à la loi, Geny Infos pourra mener des investigations en cas de soupçon d'activités frauduleuses ou criminelles, pouvant amener à retarder ou bloquer tout reversement sur le compte bancaire du joueur.

3 - Modifications de données

Tout joueur qui modifie sur son compte joueur ses données personnelles (civilité, nom, prénom ou adresse postale), à l'exception de celles relatives à sa date et son lieu de naissance, doit envoyer sous un délai d'un mois à compter de la modification, une nouvelle copie d'une pièce d'identité recto-verso : carte nationale d'identité, ou passeport ou d'un permis de conduire justifiant de l'identité, la date et lieu de naissance du joueur. A défaut, pour le joueur de communiquer ces pièces justificatives, le compte du joueur sera désactivé au terme de la période d'un (1) mois. A l'expiration d'un délai de deux (2) mois, si Geny Infos n'a pas reçu les éléments attestant des modifications intervenues, Geny Infos clôturera le compte du joueur

Si les pièces justificatives fournies s'avèrent illisibles ou non conformes, Geny Infos procédera immédiatement après vérification des pièces à la clôture du compte.

Une modification d'adresse postale donne lieu à l'envoi d'un nouveau code secret d'activation, qui doit être saisi dans un délai de six (6) semaines à compter de son envoi par Geny Infos. Passé ce délai, si le code d'activation n'a pas été saisi, le compte sera clôturé.

Tout joueur qui souhaite modifier ses coordonnées bancaires doit envoyer un nouveau document (pièce justificative) portant références du compte de paiement (par exemple : Relevé d'Identité Bancaire), attestant que le compte bancaire ou postal pour les reversements est ouvert au nom du joueur.

A défaut de réception des pièces justificatives, le compte définitif sera désactivé un (1) mois après la demande de modification, puis clôturé deux (2) mois après la demande de modification.

Dans l'attente de la réception de cette pièce justificative et de sa vérification par Geny Infos, si le joueur demande un retrait par virement celui-ci ne sera pas autorisé. Si le joueur souhaite effectuer un dépôt par virement, il peut utiliser les références de son nouveau compte de paiement si celles-ci sont vérifiées. Si les pièces justificatives fournies en cas de modification des données personnelles sont illisibles ou non conformes aux données déclarées lors de la modification, le compte joueur sera clôturé sans délai.

4 - Clôture d'un compte définitif

Un compte définitif est clôturé :

- A l'initiative du joueur, à partir de la rubrique « Auto-exclusion » ou « clôturer » de son compte joueur, celui-ci peut demander la fermeture de son compte joueur sans frais.
- Automatiquement si le joueur n'effectue aucun pari au cours d'une période de douze (12) mois consécutifs ;
- Si le joueur a effectué des modifications de ses données personnelles sans avoir transmis à Geny Infos les pièces justificatives demandées dans un délai de deux (2) mois suivant la modification et/ou sans avoir saisi le code secret d'activation dans un délai de six (6) semaines à compter de l'envoi de ce code.

Si le joueur n'a pas rempli les conditions d'utilisation du compte définitif telles que décrites dans les présentes ;

- Si Geny infos décide d'interdire l'accès aux services du fait d'une utilisation du compte ou des services contraire aux dispositions légales et réglementaires.
- Par Geny Infos, si des informations fournies, telles que les identifiants, comportent des termes considérés comme injurieux ou à caractère raciste ;
- En cas de soupçon d'activités frauduleuses ou criminelles, Geny Infos pourra mener des investigations, conformément à la loi, pouvant amener à bloquer tout reversement sur le compte bancaire du joueur, et à suspendre ou clôturer le compte joueur ;
- S'il apparaît que le joueur est exclu de jeux à sa demande, ou si le joueur figure sur le fichier des interdits de jeu (cf. *Fonctionnement du compte / Interdits de jeu*) ;
- Si une saisie par huissier ou par toute autorité compétente a été faite et remise entre les mains de Geny Infos.

Sous un délai de trois (3) jours, Geny Infos informera le joueur de la clôture et du motif de son compte définitif et du montant éventuellement reversé sur son compte bancaire ou postal.

Sous réserve que le solde du compte soit d'un montant supérieur à un euro, le solde de celui-ci sera alors versé par virement sur le compte bancaire ou postal dont le document portant références du compte de paiement (Relevé d'Identité Bancaire par exemple) a été validé.

Conformément à la loi, Geny Infos conservera toutes les données du compte joueur sur une durée de cinq (5) ans après la clôture de compte.

V - Responsabilités

1 - Responsabilités du joueur

L'identifiant et le mot de passe sont la responsabilité du joueur. Celui-ci doit s'assurer que ces informations restent confidentielles.

Le joueur est responsable de toutes les transactions ou actions de jeux qui pourraient être réalisées avec ses identifiants. Il doit assurer le suivi de ses paris et vérifier le suivi de ses gains.

En cas de perte ou de vol de ses identifiants, le joueur doit contacter immédiatement le Service Client.

Toute personne ouvrant un compte joueur sur Genybet.fr déclare que toutes les informations fournies à Genybet.fr, ou en réponse aux demandes de vérification d'identité légales ou demandées par Geny Infos, sont complètes et exactes. Toute modification des informations personnelles ou financières doit être communiquée à Geny Infos sans délai.

2 - Responsabilités de Geny Infos

Geny Infos n'est en aucun cas responsable vis-à-vis du joueur ou de tout tiers pour toute perte ou dommage direct ou indirect quels qu'ils soient, résultants de l'utilisation par le joueur ou un tiers des services proposés, notamment toute perte de chiffre d'affaires ou de profits, tels que les montants de gains escomptés.

VI - Fonctionnement du compte

1 - Crédit des gains sur le compte joueur

Les gains issus des paris gagnants sont crédités automatiquement sur le compte joueur du joueur après leur mise en paiement.

2 - Consultation du compte joueur

L'historique des transactions enregistrées sur un compte joueur est consultable par le joueur sur une durée d'un an.

3 - Modalités d'utilisation du compte joueur

Avec un compte joueur, il est possible, au joueur, sur le site Genybet.fr :

- d'enregistrer ses paris via Internet 7jours/7 et 24h/24 dans la limite des disponibilités techniques d'accès au service. Il est précisé que les différentes données techniques permettant de s'assurer du bon fonctionnement dudit service ont été fournies à l'ARJEL par Genybet.fr dans le cadre de la procédure ayant permis à Geny Infos

d'obtenir l'agrément comme opérateur de prise de paris en ligne pour son site Genybet.fr ;

- d'assurer le suivi de ses paris sur une durée minimale d'un an, à savoir, de retracer l'historique, sur cette période :
    - L'historique, sur un an, des mises, des gains et des pertes du joueur, pour chaque course hippique ;
    - L'historique, sur un an, des offres promotionnelles attribuées par l'opérateur ;
    - L'historique, sur un an, des mouvements financiers affectant le compte.
- de disposer d'informations utiles et parfois exclusives pour parier ;
- d'approvisionner son compte par carte bancaire (dans la limite d'utilisation de trois cartes bancaires différentes) ou par virement (uniquement pour un compte joueur définitif dont les références du compte de paiement ont été vérifiées) ;
- de fixer et de connaître les limites de jeux et de reversement retenus par le joueur en application des articles 16 et 17 du décret n° : 2010-518 et de les modifier.
- de retirer automatiquement ou non tout ou partie des gains ayant été portés au crédit du compte par virement bancaire.

Conformément à la loi, Geny Infos pourra mener des investigations en cas de soupçon d'activités frauduleuses ou criminelles, pouvant amener à bloquer tout reversement sur le compte bancaire du joueur.

4 - Sécurisation des avoirs du joueur par Geny Infos

Conformément à l'article 151 de la Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, Geny Infos a mis en place un système de fiducie garantissant, en toutes circonstances, le reversement de la totalité des avoirs exigibles aux joueurs titulaires d'un compte Genybet.fr.

Le compte de fiducie est géré par la société Equitis, 6, place de la République Dominicaine, 75017 Paris. L'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation vaut acceptation par le joueur du bénéfice de ce contrat de sécurisation des avoirs des joueurs du site.

5 - Monnaie utilisée

L'euro (€) est la monnaie utilisée pour toutes les opérations réalisées sur Genybet.fr, que ce soit pour un dépôt, un versement, des gains obtenus au travers de paris ou une offre promotionnelle.

6 - Interdits de jeu

GENY procède à une interrogation automatique du fichier des interdits de jeu du Ministère de l'Intérieur.

La clef d'interrogation du fichier des interdits de jeu est constituée à partir :

- Du premier prénom du joueur ;
- De son nom patronymique ;
- De sa date de naissance.

L’interrogation du fichier des interdits de jeu s’effectue selon la procédure sécurisée décrite par l’ARJEL. A l’occasion de ces vérifications, tout compte joueur appartenant à un individu présent dans le fichier des interdits de jeu est clôturé sans délai.

VII - Utilisation du Compte joueur

1 - Usage

Le compte joueur est strictement personnel. En particulier, vous vous assurerez que les mineurs et les autres personnes vulnérables sous votre garde n'utilisent pas votre compte.

En cas d’utilisation par un tiers de votre compte joueur, vous ne pourrez engager la responsabilité de Geny Infos.

2 - Paris non autorisés

Les paris sur instructions (effectués par des bookmakers ou des agents de paris) ne sont pas autorisés.

Les paris sur des manifestations auxquelles participe le joueur, en tant que sportif participant, en tant que propriétaire, entraîneur ou responsable d'un club participant ou pour lesquelles il est mandaté par une personne participante, sont interdits.

En cas d'infraction à ces règles, Genybet se réserve le droit de refuser de verser tous gains ou toutes mises engagées, ainsi que d'annuler tous paris.

Geny Infos se réserve le droit de prendre ces mesures à tout moment après avoir pris connaissance du fait que l'utilisateur fait partie de l'un des groupes susmentionnés.

3 - Outils tiers

L'usage de robots, automates, appareils mécaniques, appareils électroniques ou tout autre appareil permettant des décisions automatiques sur n'importe quels jeux ou paris proposés sur le Site est formellement interdit.

Dans le cas où nous suspecterions l'utilisation d'un tel appareil sur les services Genybet, Geny Infos se réserve le droit de suspendre le compte joueur en question durant toute investigation et de le clôturer à notre seule discrétion.

Geny Infos considère l'utilisation de tels appareils comme une tentative de fraude et se réserve le droit, dans un tel cas, d'annuler tout pari ou jeu en cours.

4 - Cas de fraude ou de soupçon de fraude

En cas de fraude ou de soupçon de fraude pesant sur une manifestation sportive, les prises de jeu sont interrompues.

VIII - Bonus et abondements

Geny Infos se réserve le droit de distribuer comme il l'entend des bonus et des abondements sur le compte des joueurs.

Les retraits de dépôts liés à une offre d'abondement ou de bonus ne sont pas possibles.

Les abondements ou les bonus sont des crédits de jeu offert par l'opérateur. Ce « bon à parier » ne peut être utilisé que pour parier sur Genybet et n'est en conséquence ni payable ni restituable. La clôture du compte joueur entraîne la perte de ces bonus.

Les bonus accordés par Geny Infos ont une durée de validité limitée dans le temps qui ne peut en tout état de cause excéder 3 mois à compter de leur date d'attribution.

IX - Démarche « Jeu responsable »

1 - Stratégie de jeu responsable sur Genybet.fr :

Geny Infos est conscient des risques liés au jeu pathologique et souhaite accompagner les joueurs en mettant à leur disposition tous les moyens pour lutter contre l'addiction et le jeu pathologique. Dans cette optique, Geny Infos s'est associé à la société SOS Joueur et affiche sur le site Genybet.fr en page d'accueil un contenu d'information, de prévention et de conseils sur le jeu pathologique.

Le joueur peut vérifier s'il est un « joueur responsable » ou s'il a des risques de comportement de jeu pathologique.

A tout moment, le joueur peut demander à Geny Infos la suspension temporaire (laquelle ne pourra être inférieure à 7 jours) ou la clôture de son compte étant entendu que dans ce cas, le joueur ne pourra procéder à l'ouverture d'un nouveau compte joueur sur Genybet.fr avant l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la clôture de son compte intervenue à sa demande expresse.

2 - Partenaires

Geny Infos est partenaire de l'association « SOS Joueurs », joignable au 09 69 39 55 12 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

3 - Moyens mis en œuvre sur le site

Le joueur doit saisir trois limiteurs lors de l'ouverture de son compte joueur :

- une limite de dépôts qui est un montant en euros. Cette limite est gérée sur sept (7) jours glissants ;
- une limite de ses activités de paris qui est un montant en euros. Cette limite est gérée sur sept (7) jours glissants ; un seuil de reversement automatique de ses gains par virement bancaire vers son compte bancaire dont le document portant références de

ce compte de paiement a été validé. Il devra saisir le montant du reversement vers son compte bancaire ; Il pourra ensuite modifier ces trois limiteurs en accédant à son compte joueur, via la rubrique « Autolimitations » (cf. Compte joueur Provisoire/Création/Modalités d'ouverture d'un compte joueur provisoire

Il peut aussi s'exclure temporairement ou définitivement, en accédant à la rubrique « Auto-exclusion » de son compte joueur.

X - Fiscalité

Le joueur doit se conformer à la législation en vigueur concernant la fiscalité de ses gains.

XI - Contrôle et vérifications

1 - Vérifications par Geny Infos

Geny Infos se réserve la possibilité de demander à tout moment à un joueur titulaire d'un compte joueur d'envoyer la photocopie recto-verso d'un document officiel en cours de validité comportant son nom patronymique et son prénom, sa date et son lieu de naissance ainsi que sa photographie (carte nationale d'identité, passeport, carte de résident, carte de séjour….), et/ou un justificatif de son domicile.

En cas de non réception de ce(s) document(s) dans un délai porté à la connaissance du titulaire du compte joueur, il sera procédé à la clôture du compte joueur concerné.

2 - Actions en cas de tentative de fraude

Tout transfert d'argent sera soumis en prérequis à un processus de vérification de fraude qui peut amener à bloquer les fonds ou demander des informations complémentaires au joueur.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, les données personnelles, les données de jeu et financières pourront être transmises à l'ARJEL et à l'organisme certificateur (prévu à l'article 23 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne).

Elles pourront aussi être transmises à la cellule de Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin) rattachée au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, en cas de soupçon de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

XII - Charte de l'Espace Communautaire de Genybet

1 - Définitions

« Charte » désigne la Charte de l'Espace Communautaire de Genybet.

« Contenu(s) » désigne l'ensemble des contributions et messages publics (post, commentaires, images, photos, …) et privés (messagerie privée) postés par les Membres sur les espaces communautaires de Genybet.

« Service » ou « Site » ou « Communauté » désigne la communauté Genybet accessible à partir de l'adresse https://www.genybet.fr.

« Membre(s) » désigne toute personne physique ayant complété le formulaire d'inscription, qui emporte acceptation de la présente Charte, afin de créer un compte, et ayant accès au Service.

2 - Engagements des Membres

a) Contenus

Le Membre reconnaît et accepte que tous les Membres pourront avoir accès sans restriction aux Contenus publics publiés par lui.

À ce titre, le Membre s'engage à ne pas publier de Contenus contraires aux dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux dispositions de la présente Charte de l'Espace Communautaire de Genybet.

Le Membre s'engage également à ne pas publier de Contenus portant atteinte ou susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers, à l'image de marque de Geny Infos ou du Service proposé, ou à la réputation d'une marque ou d'une personne.

Dans le choix de sa photo de profil, le Membre s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur ainsi que les droits des tiers, et il s'engage notamment à ce que :

- dans l'hypothèse où il illustre son profil avec une photo de lui, la photo le représente lui, à l'exclusion de toute autre personne ;
- dans l'hypothèse où il illustre son profil avec une photo de lui, un avatar ou une image, il ne porte atteinte aux droits de la personnalité ou aux droits de propriété intellectuelle d'aucun tiers.

Le Membre est seul responsable des Contenus qu'il publie sur les espaces communautaires et de toutes les actions qu'il réalise dans le cadre du Service ; il garantit en conséquence Geny Infos contre toute action ou réclamation relative aux Contenus publiés par lui et s'engage à indemniser le Geny Infos de tout préjudice subi de ce fait.

3 - Respect de la charte d'utilisation

Le Membre s'engage à respecter les principes établis par la charte d'utilisation du Service résumés ci-après.

a) Recommandations

Il est recommandé de n'insérer aucune donnée personnelle dans les Contenus publiés (téléphone, adresse électronique, etc…) afin d'en éviter toute utilisation malintentionnée par des tiers.

Attention aux propositions de rencontres réelles ! La personne qui est derrière un pseudo n'est pas forcément celle qu'elle prétend être.

b) Obligations générales

Les échanges doivent se faire dans un esprit de convivialité et de compréhension, le Membre s'engageant à rester courtois et poli dans le cadre des Contenus qu'il publie. Les débats sont autorisés mais l'agressivité, les règlements de comptes ou les insultes ne le sont pas. Des commentaires critiques peuvent être publiés uniquement dans la mesure où ils ne sont pas insultants et ne visent pas un individu nommément.

Le Membre s'engage à ne pas usurper l'identité de Geny Infos et des autres Membres ou de toute autre personne ou entité. Il s'interdit également d'ouvrir plusieurs comptes ou identifiants différents dans le but de nuire au Service ou de contourner la présente Charte.

c) Interdictions

Les Contenus postés par le Membre ne doivent pas être contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ni porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire, quel qu'il soit.

Les Contenus postés par le Membre ne doivent pas inciter à la haine, à la violence, au suicide, au racisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie, à l'homophobie, ni faire l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, ni inciter à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme. Les Contenus postés par le Membre ne doivent pas inciter à la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personne en raison de son appartenance à une ethnie, à une religion, à une race, ou du fait de son orientation sexuelle ou de son handicap.

Les Contenus postés par le Membre ne doivent pas non plus :

- faire la promotion d'un parti politique, d'une religion, d'une secte, ou inciter à des pratiques dangereuses pour la santé (régimes, médicaments, drogues, stimulants) ;
- inciter à la consommation d'alcool et/ou de tabac ;
- inciter à l'intrusion dans des systèmes protégés sans autorisation, ou permettre à des tiers de se procurer des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels ou tout logiciel pouvant nuire ou porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux droits ou aux biens des tiers.

Les Contenus présentant un caractère pornographique ou pédophile, ceux pouvant heurter la sensibilité des mineurs ou ceux présentant un caractère dénigrant ou diffamatoire sont interdits.

Le Membre s'engage à ne pas pratiquer une quelconque forme de commerce, de don ou d'échange sur les espaces communautaire de Genybet ainsi qu'à ne pas poster de Contenu (notamment texte, image, lien…) dans une finalité publicitaire ou promotionnelle.

Il est rappelé qu'en application des dispositions du code de la propriété intellectuelle, une œuvre (livre, chanson, etc...) ne peut pas être reproduite sur Internet sans l'autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit (auteur, éditeur, producteur...). Le Membre s'engage donc à ce

que tous les Contenus qu'il poste ne portent pas atteintes à ces droits de propriété intellectuelle.

Il est interdit à tout Membre de télécharger, diffuser, envoyer par email ou transmettre tout document nuisible pour les systèmes informatiques de Geny Infos ou d'autrui, y compris notamment, tout document contenant des virus, ou tout autre code, ver informatique, donnée, fichier ou programme conçu pour endommager le Service ou y permettre un accès non autorisé susceptible d'entraîner une défaillance, une erreur, un dysfonctionnement ou une altération du site.

Il est strictement interdit de tenter d'accéder au Site de façon non autorisée, notamment en utilisant tout système informatique ou réseau connecté au site par « hacking », en exploitant le mot de passe d'un autre Compte que le sien, le pseudo ou le nom d'un autre Membre, ou toute autre information obtenue par un moyen illégal. Il est également interdit d'utiliser des robots, « spider », ou tout autre dispositif automatique de copie de Contenu.

4 - Garanties des Membres

Le Membre garantit être titulaire de tous les droits (droits de propriété intellectuelle et droits de la personnalité) ou avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires au titre de ces droits pour l'utilisation et à la publication des Contenus postés par lui sur les espaces communautaires de Genybet.

À ce titre, le Membre garantit Geny Infos contre toute plainte, réclamation ou recours de tout tiers qui serait fondé sur la publication et la diffusion de ces Contenus sur la Communauté. Dans le cas où la responsabilité de Geny Infos serait recherchée du fait d'un manquement de la part du Membre à ses obligations au titre des présentes ainsi que des dispositions légales et réglementaires en vigueur, Geny Infos pourra appeler le Membre en garantie.

5 - Modération de la Communauté

L'utilisateur est invité à porter à la connaissance de Geny Infos tout Contenu dont il aurait connaissance qui serait manifestement illicite, et notamment mais non limitativement, tout Contenu faisant l'apologie des crimes contre l'humanité, incitant à la haine raciale ou relatif à de la pornographie enfantine.

Les discussions et Contenus postés sur le Service font l'objet d'une modération à postériori, au titre de laquelle Geny Infos se réserve le droit de vérifier la conformité des discussions et Contenus au regard des lois et règlements en vigueur ainsi que de la présente Charte.

Geny Infos se réserve le droit de rejeter sans préavis tout Contenu qui ne respecterait pas la présente Charte ou qui serait contraire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Geny Infos pourra également remettre les Contenus litigieux aux autorités judiciaires en cas d'infraction à une disposition légale, et se réserve le droit d'agir en justice directement contre le Membre contrevenant afin d'obtenir réparation de son préjudice.

Geny Infos se réserve également le droit de suspendre ou de fermer le Compte de le Membre sans préavis ni indemnité en cas de non-respect de la Charte et notamment en cas de :

- publication de Contenus manifestement illicites ;
- piratage ou tentative de piratage ayant pour origine le compte du Membre ;

- communication, lors de la création de son Compte par le Membre, d'informations fausses, incomplètes ou manifestement fantaisistes ;
- utilisation abusive ou commercialisation du Service, sous quelque forme que ce soit, par le Membre.

6 - Responsabilité de Geny Infos

En ce qui concerne les espaces présents sur la Communauté, Geny Infos propose un service d'hébergement de communications en ligne et est donc responsable dans les conditions définies à l'article 6-I-2 de la loi du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'économie numérique.

À ce titre, Geny Infos décline toute responsabilité quant aux Contenus publiés par le Membre ou quant à l'utilisation qui pourrait en être faite par les autres Membres du Service.

Geny Infos ne saurait garantir que les informations composant les Contenus sont à jour, exactes ou complètes. En effet, certains Contenus, pourtant exacts à la date de leur publication, pourraient contenir des informations devenues périmées du fait de leur ancienneté. Geny Infos fera ses meilleurs efforts pour assurer l'exactitude et la mise à jour des Contenus publiés sur le Service mais ne saurait voir sa responsabilité engagée dans le cas où des informations périmées auraient été utilisées par le Membre ou par des internautes.

L'utilisation du Service implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet concernant notamment les risques de contamination par d'éventuels virus. Il appartient donc à le Membre de prendre les mesures appropriées pour protéger ses propres données, systèmes informatiques ou logiciels. Geny Infos ne saurait être tenu responsable des dommages qui pourraient être causés à l'environnement technique, notamment les équipements réseaux, ordinateurs, logiciels, ou à tout autre matériel utilisé par le Membre pour accéder ou utiliser le Service.

Geny Infos décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation par le Membre ou d'incident lié à l'utilisation de son ordinateur, de son accès à l'Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs, de la ligne téléphonique ou toute autre connexion technique.

XIII - Réclamations clients

Pour toute question ou réclamation, il est possible de contacter gratuitement le Service Client de Geny Infos :

- par le formulaire en ligne accessible via la rubrique « Nous contacter » du site Internet fixe https://www.genybet.fr ou via la rubrique « Autres/Service Client » du site mobile https://m.genybet.fr ou des applications Genybet.
- par courrier postal à :

  GENY infos/Genybet
  Service Client
  Bâtiment 270
  45, avenue Victor Hugo
  BP20279 Aubervilliers
  93534 La Plaine St Denis Cedex.

Sommaire

Préambule 1
I - Configuration technique d'accès au compte joueur 1
II - Compte joueur Provisoire 1
1 - Création 1
a) Engagements préalables du joueur 1
b) Absence de coût de gestion 2
c) Modalités d'ouverture d'un compte joueur provisoire 2
d) Collecte de données 3
2 - Attributs du compte provisoire 4
a) Approvisionnement du compte provisoire 4
b) Retraits du compte joueur provisoire 4
III - Confirmation 5
1 - Envoi des documents 5
2 - Vérification des documents ou pièces justificatives 5
3 - Envoi du code secret d'activation 5
4 - Saisie du code secret d'activation 5
5 - Clôture d'un compte joueur provisoire 6
IV - Compte joueur définitif 7
1 - Création 7
a) Engagements préalables du joueur 7
b) Passage en compte joueur définitif 7
2 - Attribut 7
a) Réapprovisionnement du compte joueur définitif 7
b) Retraits du compte joueur définitif 8
3 - Modifications de données 8
4 - Clôture d'un compte définitif 9
V - Responsabilités 10
1 - Responsabilités du joueur 10
2 - Responsabilités de Geny Infos 10
VI - Fonctionnement du compte 10
1 - Crédit des gains sur le compte joueur 10
2 - Consultation du compte joueur 10
3 - Modalités d'utilisation du compte joueur 10
4 - Sécurisation des avoirs du joueur par Geny Infos 11
5 - Monnaie utilisée 11
6 - Bonus 11
Les bonus accordés par Geny Infos ont une durée de validité limitée dans le temps qui ne peut en tout état de cause excéder 3 mois à compter de leur date d'attribution. 11
7 - Interdits de jeu 11
VII - Utilisation du Compte joueur 12
1 - Usage 12
2 - Paris non autorisés 12
3 - Outils tiers 12
4 - Cas de fraude ou de soupçon de fraude 12
VIII - Bonus et abondements 13
IX - Démarche « Jeu responsable » 13
1 - Stratégie de jeu responsable sur Genybet.fr : 13
2 - Partenaires 13
3 - Moyens mis en œuvre sur le site 13

X - Fiscalité 14
XI - Contrôle et vérifications 14
1 - Vérifications par Geny Infos 14
2 - Actions en cas de tentative de fraude 14
XII - Charte de l'Espace Communautaire de Genybet 15
1 - Définitions 15
2 - Engagements des Membres 15
a) Contenus 15
3 - Respect de la charte d'utilisation 15
a) Recommandations 15
b) Obligations générales 16
c) Interdictions 16
4 - Garanties des Membres 17
5 - Modération de la Communauté 17
6 - Responsabilité de Geny Infos 18
XIII - Réclamations clients 19